

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE EN DATE DU 13 AVRIL 2023

Présents : cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Marie-Laure NUNES**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 4 avril 2023**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'ARLANC

Délibération n°22

Tarifification de nouvelles prestations de l'abattoir

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6 ;
Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie réuni le 21 mars 2023 ;

Afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers, Monsieur le Président de la Régie intercommunale, sur proposition du Conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2023, propose de développer de nouvelles prestations selon la tarification suivante :

Nouvelles prestations (Tarifs HT)	
Mise en quartiers Gros bovins	15,00 €
Traitement des tripes Gros bovins	10,00 € / bête
Blanchissement pieds + tête veaux	9,50 € / bête
Traitement fraise de veaux	7,75 € / tête
Transport frigorifique	0,40 €/ kg jusqu'à 150 kg de carcasse
	0,30 €/ kg de 150 à 350 kg de carcasse

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider la proposition du Conseil d'exploitation de l'abattoir concernant l'évolution de la grille tarifaire applicable au 1^{er} mai 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le